

RÉSOLUTIONS

SESSION D'ORGANISATION POUR 1989

1989/1. Assistance d'urgence au Yémen démocratique

Le Conseil économique et social,

Profondément préoccupé par les dégâts considérables et les ravages sans précédent causés au Yémen démocratique par des pluies torrentielles et des inondations en mars et en avril 1989.

Extrêmement préoccupé par la destruction de milliers d'habitations et par les graves dommages subis par l'infrastructure du pays, en particulier les routes, les réseaux d'approvisionnement en eau et en électricité, les systèmes de communication, les centres sanitaires, les écoles et les autres services publics.

Considérant que des milliers d'hectares de terres cultivées ont été inondées et que des centaines de villages ont complètement disparu, laissant des dizaines de milliers de personnes sans abri et sans nourriture.

Notant que le Gouvernement du Yémen démocratique, avec l'aide du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, procède actuellement à une évaluation détaillée de l'ampleur et de la nature des dégâts.

Notant les efforts déployés par le Gouvernement du Yémen démocratique pour fournir rapidement nourriture et abris adéquats aux victimes des inondations et pour entreprendre des programmes de relèvement et de reconstruction en vue de réparer les dégâts causés par les inondations.

Considérant que le Yémen démocratique, qui figure au nombre des pays les moins avancés, n'est pas en mesure de supporter le fardeau croissant que représente la fourniture de nourriture et d'abris adéquats au grand nombre de sinistrés.

Réaffirmant que la communauté internationale doit prendre toutes les mesures voulues pour répondre aux demandes d'assistance humanitaire d'urgence et d'assistance pour le relèvement et la reconstruction au Yémen démocratique.

Notant avec gratitude l'appui fourni aux opérations de secours d'urgence par divers pays et organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

1. *Se déclare solidaire* du Gouvernement et du peuple du Yémen démocratique face aux dégâts causés par les pluies et les inondations;

2. *Exprime sa gratitude* aux Etats et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui ont soutenu et assisté le Gouvernement du Yémen démocratique dans ses opérations de secours et ses efforts de relèvement;

3. *Sait gré* au Secrétaire général des mesures qu'il a prises pour coordonner et mobiliser les secours et l'assistance au relèvement destinés au Yémen démocratique;

4. *Engage* tous les Etats à verser des contributions généreuses et à agir de manière efficace pour répondre aux besoins urgents liés aux opérations de secours et aux programmes de relèvement et de reconstruction;

5. *Prie* le Secrétaire général, agissant en étroite coopération avec le Gouvernement du Yémen démocratique, de coordonner les efforts déployés par les organismes des Nations Unies pour aider ce pays à exécuter ses programmes de secours d'urgence, de relèvement et de reconstruction, de mobiliser les ressources nécessaires à cette fin et de tenir la communauté internationale au courant des besoins du pays;

6. *Prie également* le Secrétaire général d'informer le Conseil économique et social, à sa seconde session ordinaire de 1989, des efforts qu'il aura déployés et de présenter un rapport à l'Assemblée générale lors de sa quarante-quatrième session sur l'application de la présente résolution.

*8^e séance plénière
10 mai 1989*

1989/2. Assistance d'urgence à Djibouti

Le Conseil économique et social,

Profondément préoccupé par les dégâts et les ravages considérables causés à Djibouti par des pluies torrentielles et des inondations sans précédent en avril 1989.

Extrêmement préoccupé par la destruction de milliers de logements, surtout ceux des quartiers populaires, et par la désintégration d'importants secteurs de l'infrastructure nationale, en particulier le réseau routier, les réseaux d'approvisionnement en eau, les centres sanitaires et hospitaliers, les établissements scolaires et autres services publics.

Considérant les graves dégâts subis par les ressources agricoles limitées de Djibouti, y compris la destruction de son bétail.

Notant que ces graves problèmes s'ajoutent à ceux que créait déjà la présence de milliers de réfugiés et de personnes déplacées dans le pays.

Conscient des efforts faits par le Gouvernement et le peuple djiboutiens pour sauver des vies humaines et atténuer les souffrances des 150 000 personnes sinistrées.

Notant l'énorme effort qui s'imposera à Djibouti, pays qui figure au nombre des pays les moins avancés, pour atténuer la gravité de la situation causée par cette catastrophe naturelle et promouvoir des solutions durables et définitives, telles que des programmes de relèvement et de reconstruction, surtout ceux relevant des travaux de développement urbain de la ville de Djibouti.